

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU JURY D'APPEL REGIONAL

Lundi 21 février à 18h30 en visioconférence



Ligue du Grand Est
de Tennis de Table

Objet : Appel du club de BERTRANGE DISTROFF TT concernant la décision de la Commission Régionale des Statuts et Règlements de refuser la demande de mutation exceptionnelle formulée au nom de M. THIRIA Frédéric, en provenance du club de TERVILLE FLORANGE OFCTT.

Présents : Philippe BORDES, Président du Jury d'Appel
Nicole BERNARD, Corinne STOFFEL, Philippe BOLMONT et Michel GROSS, membres du Jury d'Appel
Fabrice RUPPEL, Secrétaire et Violaine BUZEAU, Trésorière représentant le Président du club de TERVILLE FLORANGE OFCTT
Joël ZIEGELMEYER, Président du club de BERTRANGE DISTROFF TT
Frédéric THIRIA, joueur concerné

Excusés : Jean-Claude LIEBON, membre du Jury d'Appel
Alain PERRON, membre du Jury d'Appel
Pierre BRUNELLA, membre du Jury d'Appel

Les parties concernées ont été avisées pour assister ou se faire représenter à la présente réunion conformément à l'article 39-6 du règlement intérieur de la LGETT.

Le Jury d'Appel considère que :

- la décision de la Commission Régionale des Statuts et Règlements est strictement conforme aux règlements administratifs
- la demande de mutation exceptionnelle est consécutive à un conflit de personnes que le Jury d'Appel Régional n'est pas apte à juger
- le joueur peut s'entraîner où il le souhaite et il pourra muter dans le club de son choix durant la période légale

Après avoir entendu les personnes présentes et par ces motifs, le Jury d'Appel décide :

- de confirmer la décision de la Commission Régionale des Statuts et Règlement,

Philippe BOLMONT
Membre du Jury d'Appel

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philippe Bolmont', written over a horizontal line.

Philippe BORDES
Président du Jury d'Appel

A stylized handwritten signature in black ink, written over a horizontal line.